

Image not found or type unknown



Divorce : Projet de liquidation

Par **denis76**, le **09/08/2013 à 15:05**

Bonjour,
En instance de divorce depuis juin 2008, à la demande de mon ex-épouse, un projet de liquidation a été établi par un Notaire en 2009.
Le jugement de divorce vient d'être prononcé en mars dernier.
Je viens d'apprendre que mon ex n'avait pas encore donné son approbation suite à cette liquidation.
Le Notaire me précise que je dois lui fournir toutes les pièces de mes placements, des intérêts encourus entre 2009 et la date du divorce.
Est ce la loi?
Ai-je un recours, en sachant que de plus j'ai obtenu la part de mon père à la vente de la maison par ma mère.
Très compliqué cela.
merci à l'avance.
et bon courage à tous.
Merci de votre réponse.(à votre disposition pour éclaircir si besoin)